

Texte D.G.D. n° 020 de l'année 2024

**CLASSEMENT TARIFAIRE**

**Des écouteurs sans fil**

La question a été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer le produit décrit ci-dessus (voir illustrations) :

**Denominations commerciales : "Earphones Bluetooth Sport 1+ Dark" .**

**Descriptions des produits**: Il s'agit d'un dispositif audio constitué essentiellement d'une paire d'écouteurs, conçu pour une écoute personnalisée de la musique, de la parole ou d'autres signaux audio. Lesdits écouteurs sans fil sont conçus pour être couplés, à l'aide de la technologie Bluetooth 5.1 intégrée, à un appareil portatif et disposent de fonctions permettant de contrôler la lecture de la musique et de passer et recevoir des appels.

Ce dispositif est équipé de deux hauts parleurs, d'un microphone permettant la commande vocale et la réponse aux appels, des boutons de contrôle, d'une batterie de type lithium-polymère de capacité 100 mAh, d'un connecteur USB Type C pour la recharge électrique et des crochets auriculaires. L'ensemble comprend une paire d'écouteurs, un boîtier de chargement, un câble de chargement et un mode d'emploi.



**Usage** : écouteurs sans fil.

**Avis de l'administration** :

De l'avis de l'Administration et de celui du Comité du Système Harmonisé lors de la 72<sup>ème</sup> session (au mois de septembre 2023), le produit ci-dessus décrit est à classer au n° **851830000** du tarif (NDP : **85183000008**), par application des **Règles Générales Interprétatives 1 (Note 3 de la Section XVI) et 6** du Système Harmonisé.

Le présent texte annule et remplace l'avis de classement tarifaire n° 2200176 en date du 07/01/2021.

**LA DIRECTRICE GENERALE DES DOUANES**

**Najet Jaouadi**